



n°108 | Septembre 2024

La revue des
propriétaires privés

Notre Forêt

**DOSSIER
DÉFENSE DES
FORÊTS CONTRE
L'INCENDIE**

**Île-de-France
Centre-
Val de Loire**

Sommaire

- Les plantations mélangées
- Le drone : un nouveau venu dans la boîte à outil du CNPF
- La prévention des incendies de forêt en Ile-de-France et Centre-Val de Loire
- Quelle place donner au cèdre de l'Atlas en forêt d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire ?



Notre forêt Île-de-France Centre-Val de Loire

Publication : CNPF IFC

Centre National de la Propriété Forestière
Île-de-France Centre-Val de Loire
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45 023 ORLÉANS Cedex 1
02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr
Site-web : ifc.cnpf.fr.

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANOL

Rédaction :

Xavier JENNER

Mise en page :

Sophie GAVOUYÈRE

Impression : Prevost Offset

ISSN : 1953-1923

Dépôt légal : date de parution

Photo de couverture :

Xavier Jenner © CNPF

Avec la participation financière de :

Chambre d'agriculture Île-de-France
Syndicat des forestiers privés d'Île-de-France
Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire
Velbois

Avec le soutien de :

La région Centre-Val de Loire
Le FEADER de l'Union Européenne

Abonnement :

Cette revue vous a été adressée sur base d'informations cadastrales. Si vous ne souhaitez plus être destinataire, il vous suffit de l'exprimer auprès du CNPF IFC.



ÉDITO

Nos forêts face au risque d'incendie

Depuis la loi du 10 juillet 2023 visant à *renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie*, l'Administration s'active à recenser les massifs forestiers les plus sensibles.

Un atlas régional a dressé un état des lieux selon trois facteurs : aléas climatique, typologie des peuplements et défendabilité, c'est-à-dire disponibilité des services de secours en hommes et en matériels. Cette cartographie a fait l'objet d'une concertation et le CNPF et vos syndicats Fransylva ont souvent pu, avec leur expertise, faire évoluer le périmètre proposé, en adéquation avec la réalité du terrain. La décision finale appartient à l'autorité interministérielle compétente

sur proposition des préfets. Certains massifs comme la Sologne sont déjà classés. D'autres, comme la Brenne, devraient l'être à l'automne. Ce classement, justifié, va générer des obligations pour les propriétaires et les communes concernés : obligations légales de débroussaillage (OLD), adhésion à une association syndicale pour financer les travaux de défense contre l'incendie, notamment. L'information, l'animation et le soutien des propriétaires des forêts de ces massifs classés sont primordiaux pour une mise en œuvre efficace et raisonnable de ces mesures. Nous y veillerons !

Laurence de Gressot

*Présidente de Fransylva
Centre-Val de Loire*

Erratum : L'article paru dans Notre Forêt N°107, en page 4 à propos des espaces classés aux PLU au titre du paysage (art. L151-23 et 151-19 du code de l'urbanisme), est à compléter. En effet, toute coupe ou abattage d'arbre est bien soumis à déclaration préalable, cependant il est important d'ajouter que les mêmes exemptions de déclaration des coupes prévues pour les espaces boisés classés sont applicables aux boisements concernés par ces dispositions (décret n°2024-295 du 29 mars 2024).

SCIERIE MOBILE PAWULA
POUR PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS
TOUTES ESSENCES



PAWULA JEAN-LOUIS
07 71 18 35 68
RUE GUTENBERG - ZA N 2
37160 DESCARTES

Capacité de sciage :

- Maxi : 9m x Ø 1,3m
- Lame large : 110mm
- Trait de scie : 2mm

Le plus :
Déplacement à la propriété ou sur site à Descartes

Les plantations mélangées

Retour sur une réunion forestière

Le 13 mai dernier, une réunion forestière s'est déroulée dans la forêt de Volimbert, sur la commune de Beaumont-les-Autels (28). Une trentaine de propriétaires sont venus échanger sur le sujet de la plantation avec plusieurs essences, son suivi ainsi que son intérêt, particulièrement à l'égard de la biodiversité. Marion Gosselin de l'INRAe, experte en gestion forestière et biodiversité, a pu présenter les avantages du mélange d'essences¹ sur la productivité, la biodiversité et la consommation en eau des peuplements :

Productivité

La productivité de certaines essences bénéficie du mélange, mais pour d'autres, le mélange peut avoir un effet négatif, ou pas

d'effet. C'est sur sols peu fertiles que le mélange a le plus d'effets positifs*. Le mélange permet en outre de diminuer les dégâts de ravageurs*.

Biodiversité

Même s'ils diffèrent selon les groupes taxonomiques et l'identité des essences en mélange, les effets sont généralement positifs en cas d'introduction de feuillus dans un peuplement résineux, ou d'essences additionnelles dans un peuplement pur*. Le choix d'essences natives plutôt qu'exotiques, et en mélange plutôt que pures, permet d'atténuer les effets négatifs des plantations par rapport aux régénérations naturelles*. Toutefois certaines espèces sont associées préférentiellement aux peuplements purs*. Il faut donc de tout à l'échelle du paysage : des peuplements purs (pauvres ou

riches, mais avec des espèces qui leur sont préférentiellement associées) et des mélanges (riches, avec en plus des espèces préférentiellement associées à une essence quand elle est en mélange).

Consommation en eau

Sur le dispositif OPTMix qui compare des peuplements purs et mélangés en forêt d'Orléans², chênes sessiles et pins sylvestres répondent différemment à la sécheresse selon le type de peuplement (pur ou mélangé), sa densité et la date de la sécheresse.

Laurence Plaige
Technicienne du CNPF IFC
06 27 63 13 74

Marion Gosselin
Directrice-adjointe de l'Unité de recherche
Ecosystèmes forestiers de l'INRAe

¹ Les astérisques indiquent les références disponibles sur demande auprès de l'auteur de l'article
² https://optmix.efno.fr/?page_id=25

Abonnez-vous à **Notre forêt**

Aidez *Notre Forêt*, souscrivez un abonnement de soutien : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Retournez ce coupon au CNPF IFC, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1 accompagné d'un chèque de 40€ à l'ordre de l'agent comptable du CNPF.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue *Notre Forêt* pour 2 ans (8 numéros) à 40 €

Date : / / 2024

Recevoir une facture : Oui / Non

Le drone : un nouveau venu dans la boîte à outil du CNPF

Le CNPF Ile-de-France – Centre-Val de Loire a réalisé, de juillet 2022 à mars 2024, plusieurs tests d'utilisations du drone dans l'exercice du métier de ses agents¹. L'objectif était de voir quelles plus-values pouvaient apporter ce nouvel outil dans les activités « quotidiennes » de terrain : instruction des documents de gestion durable (DGD) et des demandes de coupes, description des peuplements, suivi sanitaire des arbres, repérage d'écosystèmes particuliers... Rétrospectives.

Choix de l'appareil

La première question porte sur le type d'engin à acquérir. Il dépend bien sûr de l'usage que l'on veut en faire, en l'occurrence pour nous, une utilisation individuelle permettant les vols « à vue » à l'échelle de la parcelle ou du petit massif. Le vol programmable longue distance pour des études territoriales de grandes ampleurs a d'emblée été écarté car déjà expérimenté par la délégation Occitanie du CNPF. Au final, le choix s'est porté sur un drone DJI MAVIC 3, à voiles tournantes (hélices type hélicoptère par opposition aux voiles fixes type avion), très apprécié pour sa légèreté (900 grammes), sa maniabilité (décollage vertical, vol géostationnaire) et ses performances techniques (durée de vol de 30 à 40 minutes, caméra dotée d'un zoom numérique de bonne puissance...).

Attention à la réglementation

L'utilisation du drone à des fins professionnelles (notre cas) a entraîné un certain nombre d'obligations préalables, parmi lesquelles :

- l'enregistrement de l'appareil (et de son usage) sur la plateforme « Alpha Tango » de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC),
- la souscription d'une assurance responsabilité civile pour couvrir le risque d'accident aux personnes, animaux, biens..., pouvant survenir lors des vols,
- une formation minimale de télépilote dispensée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Une première équipe de cinq agents a été formée dans le cadre du projet,
- une demande d'autorisation spéciale de survol pour une forêt jouxtant une zone interdite

(site militaire...). Démarche finalement abandonnée et mission supprimée...

Règle d'or : l'autorisation du propriétaire

Une autre autorisation est à ne pas négliger : celle du propriétaire ! Légalement, elle n'est pas obligatoire pour le survol de massifs privés, exempts de restrictions et d'interdictions, dès lors que la « vie privée » est préservée (concept assez flou difficile à appréhender lors d'un survol, il faut bien le reconnaître...). C'est pourquoi, du fait de la déontologie même du CNPF (respect et confidentialité des données de la forêt privée), aucun vol n'a été effectué sans l'accord préalable du propriétaire, en demandant également son assentiment pour l'utilisation des images et données.



Augustin Bouthenet © CNPF

Cliché 1 : Essai de repérage des zones à dégager dans les lignes de plants – La Gaudinière, juin 2023

Résultats et enseignements

Au total, une quinzaine d'expériences ont été réalisées, réparties dans la plupart des départements de la région Centre-Val de Loire. Il ressort très clairement que l'utilisation du drone présente le plus d'intérêt pour les missions de suivi sanitaire des forêts, d'instruction des demandes de coupes dérogatoires au plan simple de gestion, d'aide aux travaux sylvicoles (cliché 1), et de prises de vue aux fins de communication et vulgarisation. Les tests effectués pour le repérage d'espèces protégées (faune et flore) et la cartographie des peuplements forestiers se sont révélés plus décevants. Sur ce dernier point, le drone n'apporte pas de réelle plus-value par rapport à une description faite à partir d'images satellites ou photographies aériennes classiques.

Focus sanitaire

La notation de l'état sanitaire des arbres depuis le sol peut s'avérer difficile en cas de présence d'un sous étage (charme ou autre...) empêchant la bonne visibilité des houppiers. Le drone a été utilisé

lors de la campagne de notation de l'été 2023 dans une placette du Cher (une vingtaine d'arbres par placette, régulièrement noté dans le cadre du « réseau systématique » du Département de la Santé des Forêts).

Le cliché 2 montre la position des Des arbres (chênes) de la placette vus du ciel. A noter d'emblée, que le cliché drone fait bien ressortir les différentes colorations : vert normal pour les arbres à priori sain, vert plus ou moins grisé pour les arbres attaqués par l'oïdium, jaune et rouge pour le dessèchement du taillis de charme.

Ensuite chaque arbre a été « zoomé » à partir du drone, et l'image obtenue mise en parallèle avec la notation réalisée depuis le

sol. Les clichés 3 et 4 montrent les résultats pour les arbres n°20 (assez peu dépérissant) et n°7 (dépérissement plus avancé). La comparaison « sol/drone » montre une tendance au sol par rapport à une vue aérienne, notamment en ce qui concerne la mortalité de branches (l'arbre 7 est noté à 20 % alors que le drone le situerait plutôt vers 30%). Mais ce résultat est à relativiser car l'estimation de la mortalité de branches et du déficit foliaire est rendue complexe à cause de la difficulté de délimitation du houppier depuis le drone.

Cliché 2 : Position des arbres faisant l'objet de notations (placette du réseau systématique du DSF) – Sept. 2023



Augustin Bouthenet © CNPF

LE CNPF EN ACTION

En conclusion, au vu de cet exercice, on peut dire que le drone permet de compléter et d'affiner les notations faites depuis le sol, sans pour autant s'y substituer totalement. Par contre son apport est indéniable pour délimiter les zones saines des zones dépérissantes et repérer les arbres fortement atteints (cliché 2).

Et maintenant...

Cette étude a mis en évidence l'utilité du drone pour certaines

activités de terrain du technicien territorial du CNPF, notamment celles liées au suivi sanitaire des arbres. Sa généralisation dans la panoplie individuelle de l'agent apparaît prématurée à ce stade. Son utilisation pour des missions ponctuelles est à privilégier, d'autant que le CNPF dispose maintenant d'une petite équipe de télépilotes formés. Une piste à creuser concerne la défense des forêts contre les incendies. Faute de temps, cette utilisation n'a pas été complètement explorée. Mais

on peut imaginer que le drone pourra se révéler précieux pour inventorier les pistes et plans d'eau accessibles aux secours, et aider au positionnement d'autres équipements, comme par exemple les pare-feux.

Alain Colinot
Directeur-adjoint du CNPF IFC

1 Projet conventionné dans le cadre d'un financement d'Etat ADEVBOIS, obtenu avec le soutien de la DRAAF Centre-Val de Loire.



Augustin Bouthenet © CNPF

Cliché 3 : Vue rapprochée du houppier de l'arbre n°20 et sa notation depuis le sol – Sept. 2023

Arbre	20
Mortalité de branches	10
Perte de ramification	1
Déficit foliaire	30
Oïdium	20



Cliché 4 : Vue rapprochée du houppier de l'arbre n°7 et sa notation depuis le sol – Sept. 2023

Arbre	7
Mortalité de branches	20
Perte de ramification	3
Déficit foliaire	65
Oïdium	30

La prévention des incendies de forêt en Ile-de-France et Centre-Val de Loire

Pour la délégation Ile-de-France Centre-Val de Loire du CNPF, la prise de conscience du risque grandissant de feu de forêt s'est concrétisée récemment. Plusieurs incendies marquants survenus entre 2018 et 2021 et des sollicitations de plus en plus nombreuses émanant des préfetures ont amené dès 2020 notre conseil de Centre à adopter un programme d'actions en lien avec le risque incendie.

Voici les principaux axes du programme d'actions pour la prévention du risque d'incendie de forêt :

- Désignation de binômes « élus-techniciens » pour siéger dans les instances officielles ;
- Transmission des indicateurs d'alerte des préfetures ;
- Participation aux groupes de travaux multipartenaires « feu de forêt » ;
- Organisation et animation de réunions de sensibilisation conjointes « Forestiers/Sapeurs-pompiers » ;
- Réalisation avec l'Institut Paris Région de l'Atlas des massifs à risque feu de forêt en Ile-de-France ;
- Projets pilotes de collecte de données DFCI dans les massifs de Sologne et de Rambouillet.

Réunions de sensibilisation DFCI

Le 26 avril 2024, à Boissy-aux-Cailles, le CNPF IFC, la DDT 77, le SDIS 77 et Sylvocab ont animés une réunion forestière de sensibilisation et d'information sur le risque feu de forêt. Une trentaine de participants étaient présents pour échanger sur le sujet.

La matinée a débuté en salle par la présentation du contexte du risque feu de forêt en Île-de-France, la réglementation en vigueur et ses évolutions récentes, ainsi que les actions du CNPF en matière de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Les services de secours ont présenté leurs procédures d'intervention en cas d'incendie, mettant en lumière leur besoin crucial d'accès à des ressources en eau. Les participants ont également pu découvrir les campagnes de collecte de données DFCI menées par les SDIS pour améliorer la cartographie opérationnelle et donc leur efficacité sur le terrain.

Vincent FESNEAU © CNPF



Réunion de sensibilisation DFCI Boissy-aux-Cailles (77)

Enfin, un gestionnaire forestier également expert au SDIS45 a prodigué des conseils pratiques faisant le lien entre sylviculture et DFCI.

9 fois sur 10, les incendies de forêt ont une origine humaine.

Adoptons des comportements appropriés !

L'après-midi a été consacrée à la présentation de différents engins d'intervention feux de forêt. L'enseignement majeur concerne le gabarit de ces engins et la nécessité d'aménager en conséquence les accès aux massifs.

Une deuxième réunion s'est tenue le 17 juillet 2024 au Centre de Secours d'Etampes avec le SDIS 91 rassemblant une vingtaine de personnes.

Prochaine réunion « DFCI » avec le SDIS 78 le vendredi 11 octobre 2024 à Saint-Léger-en-Yvelines.



Vincent FESNEAU © CNPF

Présentation d'une citerne mobile de 10 000 litres – SDIS77



Vincent FESNEAU © CNPF

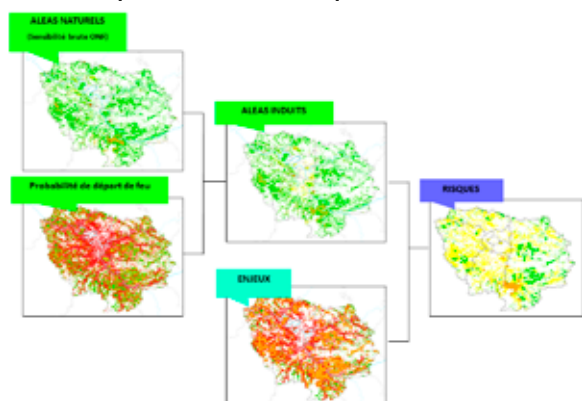
Présentation d'un CCF - Etampes (91)

Atlas du risque feu de forêt en Ile de France

Au travers d'un financement du Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire obtenu via la DRIAIF Ile-de-France, le CNPF IFC a assuré la production d'un atlas des massifs à risque feu de forêt en Ile-de-France. L'objectif de cet atlas consiste à catégoriser les massifs par niveaux de risque.

Pour cette étude technique mobilisant de nombreux paramètres et données géographiques, le CNPF IFC a bénéficié d'un partenariat fructueux avec l'Institut Paris Région (IPR) qui a mobilisé un expert en géostatistique et des moyens techniques importants. Le calcul du risque correspond au croisement de l'aléa subi (résultant lui-même du croisement entre l'aléa naturel et les activités humaines, source de départs de feux), avec les enjeux à protéger (humains, patrimoniaux, forestiers, environnementaux...). Les travaux similaires réalisés par les DREAL en Centre-Val de Loire et en Pays de la Loire ont constitué une

Chaîne de traitements géostatistiques pour le calcul du risque incendie



base méthodologique qui a été adaptée et optimisée aux spécificités du territoire francilien (importance de l'urbanisation, des infrastructures et enjeux économiques notamment).

Une démarche inclusive et collaborative la plus large possible a été mise en œuvre de manière à impliquer tous les partenaires et acteurs concernés par ce sujet relativement nouveau pour certains. Un comité technique et des groupes de travaux ont ainsi mobilisés, outre le CNPF et l'IPR, les Services Départementaux d'Incendies et de Secours (SDIS) et la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), l'Office National des Forêts (ONF), Ile-de-France-Nature, les Conseils Départementaux. Les services régionaux de l'Etat, la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAIF) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (DRIEAT) ont également été parties prenantes du processus notamment au travers des Comités de Pilotage validant et/ou modifiant les orientations stratégiques et méthodologiques.

Une fois le risque calculé, une phase d'expertise mobilisant les acteurs disposant de connaissances fines des territoires a été entreprise pour valider ou modifier localement le niveau de risque, et ainsi aboutir à une cartographie finale des massifs en 5 niveaux de risque (faible, modéré, moyen, fort, très fort).

Avec cet atlas du risque feu de forêt en Ile-de-France, les services de l'Etat disposent désormais d'un outil d'aide à la décision et d'orientation stratégique régionale. Publié et diffusé à l'automne 2024 par la DRIAIF, il sera un élément clef pour la mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les incendies de forêts renforcée par la loi

du 10 juillet 2023, par exemple pour orienter les préfetures dans le cadre du classement de massifs à risque au titre de l'article L132.1 du code forestier.

Le processus interservices de réalisation de cet atlas régional a, par ailleurs, permis de décloisonner et catalyser les synergies entre acteurs et territoires sur cette thématique transversale. Le CNPF va continuer à s'impliquer pour alimenter cette dynamique.

Collecte de données DFCI

Pour permettre aux Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) d'intervenir rapidement, efficacement et en sécurité en cas d'incendie, il est essentiel de connaître précisément les accès empruntables et les équipements "DFCI" utilisables. Ayant identifié les besoins d'informations des SDIS en forêt privée pour améliorer leurs cartes opérationnelles, le CNPF a mené une double étude méthodologique en Ile-de-France et en Centre-Val de Loire. Des travaux de recensement d'informations cartographiques sur le terrain ont été entrepris sur trois sites pilotes sensibles au risque incendie :

- Massif de Rambouillet (78)
- Neuvy-sur-Barangeon (18) et Souemes (41)

Objectifs du recueil des données :

- Fournir des données au SDIS pour alimenter leurs cartes opérationnelles afin de faciliter leurs interventions.
- Fournir aux propriétaires privés conseils et recommandations des bonnes pratiques.

Le travail de repérage et de caractérisation vise à identifier :

- Les accès (routes et pistes forestières) ;
- Les points noirs susceptibles de gêner l'intervention des secours (ouvrage d'art <19t, barrière, obstacle aérien...) ;
- Les points d'eau naturels pérennes utilisables par les pompiers ;
- Les aménagements existants (pare-feu, aire de retournement...)

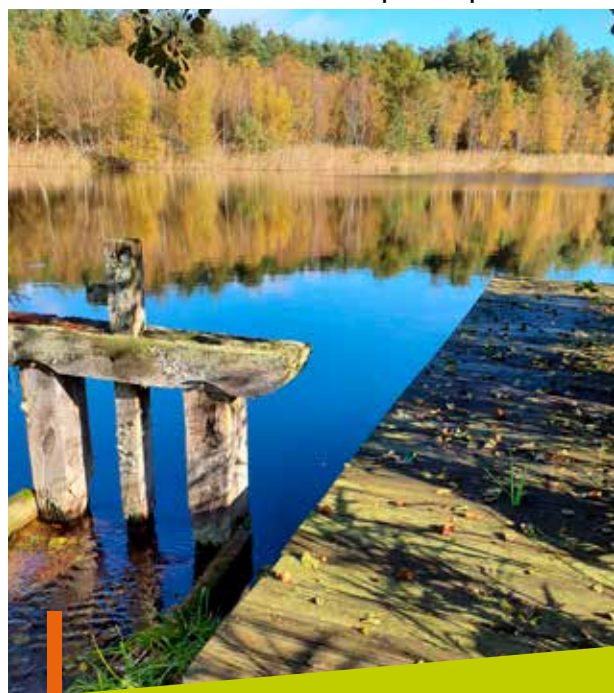
Des comités de pilotages dans les deux régions ont permis la restitution des résultats de ces travaux auprès des acteurs impliqués, services de l'Etat, SDIS, représentants des propriétaires.

Grâce à ces travaux, le CNPF dispose maintenant d'un outil cartographique de collecte de données sur tablette efficient, éprouvé, adaptable si besoin.

Les bases de données cartographiques sont calibrées sur les nomenclatures harmonisées des SDIS et compatibles avec leurs systèmes d'informations. Par ailleurs, l'outil permet de produire un compte rendu individualisé aux propriétaires forestiers dans lequel figurent synthèse cartographique et tableau récapitulatif des observations terrains.

Ces projets pilotes ont notamment abouti à la définition d'un protocole et d'une nomenclature commune aux trois SDIS 18, 41 et 45 couvrant la Sologne. Le CNPF se positionne ainsi comme un élément moteur de la démarche collaborative interservices de collecte de données DFCI qu'il est nécessaire d'étendre sur les deux régions. Il contribue ainsi à optimiser la préparation et la coordination des secours en cas d'incendie et participe à la sécurité des populations (et des hommes du feu) et à la protection des espaces forestiers.

Point d'aspiration potentiel



Emeline CHAUSSE © CNPF

Contact

Vincent FESNEAU :

Référent DFCI du CNPF IFC

07.64.27.35.48 – vincent.fesneau@cnpf.fr

Emeline CHAUSSE :

Chargée de mission DFCI,

SIG Cartographie au CNPF IFC

07.57.68.20.08 – emeline.chausse@cnpf.fr

Quelle place donner au cèdre en forêt d'Ile-de-France et Centre-Val de Loire ?



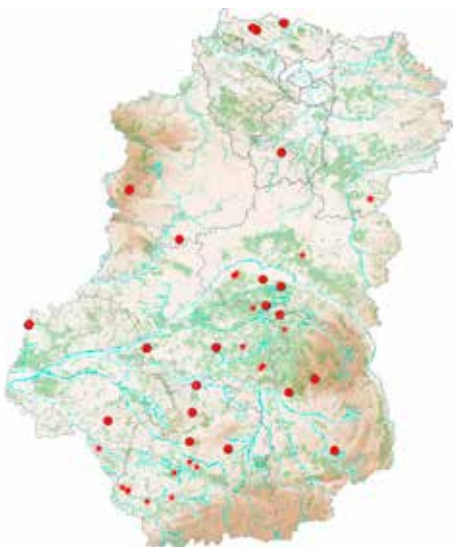
Fiche Cèdre de l'Atlas

Le cèdre de l'Atlas a été introduit dans nos régions depuis plusieurs décennies. Initialement planté dans les terrains les plus superficiels, il est aujourd'hui planté sur de meilleurs sols, pour ses capacités de résistances à des sécheresses de plus en plus fréquentes. Grâce au réseau expérimental du CNPF, nous pourrions évaluer sa croissance selon les stations.

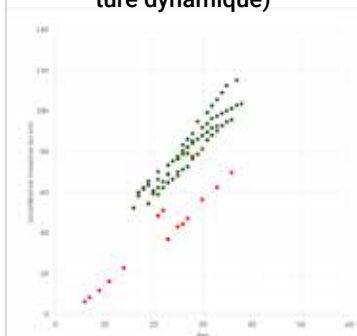
Une essence plantée sur l'ensemble de nos deux régions

Nous mesurons la croissance de plus d'une vingtaine de placettes, depuis plus de 30 ans pour les plus anciennes. En outre, plus de vingt peuplements sont également référencés en « signalements », pour leur caractère remarquable ou atypique.

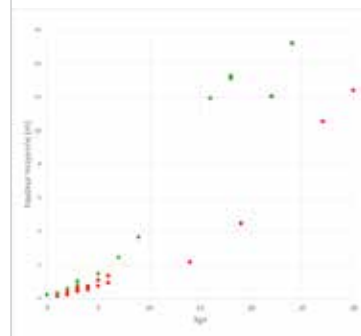
Localisation des expérimentations cèdre (points rouges) et des signalements (étoiles)



Circonférence moyenne selon l'âge selon le réservoir utile des sols (en rouge : faible, en vert moyen à élevé). Pour une même station, l'accroissement varie selon la sylviculture (exemple : point rouge mélangé aux verts : sylviculture dynamique)



Hauteur moyenne selon l'âge selon le réservoir utile des sols (en rouge : faible, en vert moyen à faible)



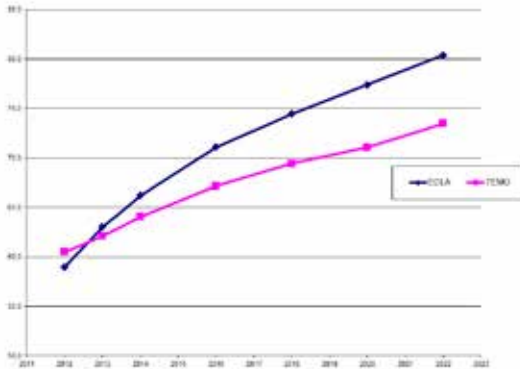
Quelle est sa croissance selon les sols ?

Il a été testé avec succès sur des sols sableux très acides de Sologne jusqu'aux argiles calcaires de Beauce. Seuls les sols à engorgement temporaire marqué proche de la surface (moins de 50 cm) ou les sols à argile lourde sont absents, ces conditions empêchant sa prospection racinaire.

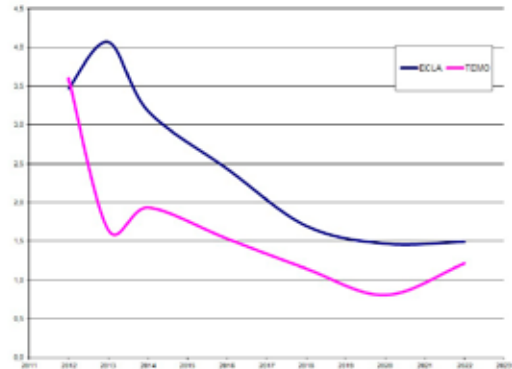
Si le niveau trophique semble peu influencer sa croissance, la profondeur d'enracinement est déterminante. Si ses racines sont stoppées avant 50 cm par un horizon engorgé, de l'argile compacte ou une roche mère infranchissable, sa croissance sera faible (points rouges sur les graphiques) : de l'ordre de 30 cm/an sur la hauteur et de 2 cm/an sur la circonférence, alors que sur des meilleurs sols sa croissance moyenne est de l'ordre de 60 cm sur la hauteur et de 3 cm/an sur la circonférence.

Essai d'éclaircie en Loir-et-Cher sur station à réservoir utile moyen

Évolution de la circonférence de l'arbre moyen



Accroissement courant en cm/an par année et par modalité (en cm)



*en 2012 : accroissement moyen entre la plantation et l'installation du dispositif (calculé sur les 17 premières années) cumulé à l'accroissement technique dû à l'éclaircie en moyenne par le bas

Comment l'installer ?

Sur les sols compacts à pierrosité élevée, un sous-solage permet un meilleur enracinement. Les plants sont majoritairement conditionnés en godets de 200 à 400 cm³, âgés d'un an à 2 ans maximum, de 10 à 20 cm de hauteur. La densité de plantation est souvent de l'ordre de 1100 par ha. La croissance est assez lente les cinq premières années (voir graphique ci-dessus), sauf sur sols limoneux riches. Des dégagements sont donc indispensables pour éviter aux plants de petites tailles d'être trop concurrencés par la végétation. S'il est planté souvent en peuplement pur, nous le retrouvons en mélange avec différentes espèces, selon les stations : chêne pubescent, pin laricio, pin sylvestre, voire douglas. Des régénérations naturelles ont même été observées.

Et la sylviculture ?

Les cédraies sont menées avec des itinéraires classiques de futaies résineuses. Les essais d'éclaircie que nous suivons montrent qu'il

réagit bien aux éclaircies dynamiques, permettant un gain de croissance cumulée de plus de 50 % dix années après l'intervention. La densité finale, en peuplement pur, est de 150 à 200 tiges / hectares. L'élagage naturel est tardif et donc un élagage artificiel est préconisé.

Est-ce une essence d'avenir ?

S'il est assez résistant aux sécheresses, c'est en fait surtout grâce à ses capacités de prospection racinaire. Mais dans le cas de sécheresses trop importantes, ou de sols peu profonds, il souffrira également de la sécheresse. Il est par ailleurs sensible au gel de printemps et de fin d'hiver, lors des périodes de radoucissement.

Il reste donc une essence supplémentaire intéressante pour nos régions, mais à installer sur les sols lui convenant le mieux, que ce soit en peuplement pur comme en mélange.

Une fiche technique est disponible sur notre site et distribuée lors de nos réunions et lors des formations FOGFOR : <https://ifc.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-publications/les-fiches-techniques> (QR-code ci-dessus).

fr/se-former-s-informer/nos-publications/les-fiches-techniques (QR-code ci-dessus).

Jérôme Rosa
Ingénieur du CNPF IFC
Responsable expérimentation

Vous vendez votre forêt

DOMAINES ET FORETS
www.foretsavendre.fr

A partir de 25 hectares, nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

www.foretsavendre.fr

☎ 06 11 75 20 10

contact@foretsavendre.fr

Vos contacts

Équipe technique CNPF IFC

CNPF - Île de France et Centre-Val de Loire :

02 38 53 07 91 - ifc@cnpf.fr

Île de France : Xavier JENNER

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et Loir-et-Cher est :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Evaëlle BOURDAIS

06 14 52 88 40 - evaëlle.bourdais@cnpf.fr

Loiret nord : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Loiret sud : Constant GAUBERT

06 18 58 40 50 - constant.gaubert@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR) :

Jérôme ROSA

06 14 52 88 65 - fogeforducnpe@cnpf.fr

Groupes de progrès

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : 02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Florentin MADROLLES

02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52

GDF du Loir-et-Cher :

gdf41.association@gmail.com

GDEF Loiret-Sologne : 06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture Île-de-France :

François QUAGNEAUX

01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92

Syndicats des forestiers privés

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 45

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 07 57 40 72 95

Loiret : 07 61 18 23 31

Île-de-France : 01 47 20 36 32

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre !

Date	Lieu	Thème de la réunion
Vendredi 27 septembre	Indre-et-Loire	Comment diagnostiquer le potentiel du milieu forestier ? (utilisation du guide des habitats forestiers de la région Centre)
Vendredi 27 septembre	Loiret (Gâtinais)	Comment élaborer son premier plan simple de gestion (PSG) ?
Vendredi 4 octobre	Seine-et-Marne	Ne restez pas à l'orée du bois ! (comment intervenir et profiter de sa forêt : botanique, production, esthétique, choix d'arbres...)
Vendredi 11 octobre	Seine-et-Marne (Gâtinais)	Reconnaissance des arbres et de leurs états de santé
Samedi 12 octobre	Yvelines	Les feuillus précieux et fruitiers forestiers (écologie et itinéraires sylvicoles...)
Vendredi 25 octobre	Loir-et-Cher (Centre)	Enjeux de la gestion forestière dans le plan simple de gestion (production de bois, environnement, équilibre forêt-gibier, biodiversité...)

Réunions gratuites, inscription obligatoire.
Programme complet & invitations aux réunions
disponibles sur ifc.cnpf.fr



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain